

Conséquences de la guerre en Ukraine : Une indispensable hausse des tarifs pour assurer la pérennité de la chaîne alimentaire

Alors que le Gouvernement a réuni ce matin les acteurs de la filière alimentaire à l'occasion d'un Comité de suivi des négociations commerciales pour évoquer les conséquences de la guerre en Ukraine, La Coopération Agricole alerte sur une situation d'inflation historique qui doit trouver les solutions adéquates. Si les aides de l'Etat dans le cadre du plan de résilience sont une partie de la réponse, elles ne suffiront pas : il est urgent que tous les maillons prennent leur part. Pour continuer à nourrir les Français demain, rouvrir les négociations commerciales pour faire passer des hausses de tarifs est une impérieuse nécessité.

Les impacts de la guerre en Ukraine sur la filière alimentaire française, déjà particulièrement affaiblie par deux années de crise sanitaire, est source de grande inquiétude : l'ensemble des coûts de production explose, tant dans les exploitations agricoles que dans les coopératives. La gravité de la situation engage la responsabilité et la mobilisation générale de tous les maillons de la chaîne alimentaire. Ainsi, à l'issue du Comité de suivi des relations commerciales qui s'est tenu ce matin, La Coopération Agricole, en accord avec les orientations proposées par le Gouvernement, appelle sans plus tarder à :

- **Rouvrir les négociations commerciales afin de prendre en compte dans les tarifs, la réalité des hausses de l'ensemble des coûts de production :**
- **Atterrir sur des clauses d'indexation opérantes qui permettront d'être activées rapidement pour faciliter les variations futures ;**
- **Mettre un terme aux pénalités logistiques abusives imposées par la distribution.**

Concernant le plan de résilience économique et sociale, si La Coopération Agricole salue l'action du Gouvernement qui se tient aux côtés des entreprises de la chaîne alimentaire afin de les aider à faire face à l'urgence de la crise, la fédération s'inquiète de la mise en œuvre de certaines mesures :

- **Sur le soutien aux dépenses énergétiques des entreprises :**
 - Les conditions d'attribution de la prise en charge des surcoûts liés aux dépenses en gaz et en électricité (Part de ces dépenses représentant au moins 3% du chiffre d'affaires & Exercice déficitaire en 2022), ne permettront pas à un grand nombre d'entreprises d'en bénéficier. Aussi, nous appelons à supprimer la condition de déficit et à transformer le ratio sur le chiffre d'affaires, en ratio sur les coûts de production.
- **Sur l'aménagement de l'activité des entreprises**
 - Le prolongement du recours à l'activité partielle de longue durée ne permettant pas de répondre à toutes les situations, nous appelons à majorer la prise en charge par l'état de l'indemnisation d'activité partielle à hauteur, au minimum, de 70 % de la rémunération antérieure.

« Face à l'urgence de la situation, la responsabilité et la mobilisation de chacun des maillons de la chaîne alimentaire jusqu'au consommateur, est nécessaire. Après l'annonce du plan de résilience que je tiens à saluer, nous devons veiller à ce que les conditions d'accessibilité aux aides ne laissent aucune entreprise sur le bord de la route. », **déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.** « Cependant, les aides de l'Etat ne suffiront pas : si l'on veut continuer de consommer des produits français, alors nous devons pouvoir répercuter les hausses de coûts de nos entreprises dans les tarifs. Il en va de la pérennité de nos activités de production et de transformation ! »



Contacts presse

Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94
guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com

Syril Giorgioni - 06 74 55 35 49
syril.giorgioni@bazailleconsulting.com

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 200

entreprises coopératives
(coopératives, unions et sica)

86,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires
global (hors unions
de commercialisation)

190 000

(filiales incluses)

salariés

Plus de **3/4**

des agriculteurs adhèrent
à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de
L'agroalimentaire français

93 %

des entreprises coopératives
sont des PME ou TPE

